

DROIT PÉNAL – 28 novembre 2025

Travail préparatoire

- Acquérir le **Code pénal suisse** (= CP), fascicule jaune (non annoté), édité par la Chancellerie fédérale, édition 01.2025 ou plus récent (vous le trouverez dans tous les cas chez PAYOT).
- Vous familiariser avec la table des matières, c'est-à-dire avec la **structure du Code**, pour vous permettre de naviguer aussi aisément que possible dans la loi.
- Dans la partie spéciale du CP (Livre 2 – Dispositions spéciales), **identifier une infraction** qui vous paraît amusante, ou surprenante, ou dont vous n'aviez jamais imaginé qu'elle existait, etc. Vous l'évoquerez brièvement durant le cours pour partager votre trouvaille.
- En autonomie, identifier sur internet une **loi spéciale** contenant des « dispositions pénales accessoires », autre que les exemples qui seront traités dans le cours (cf. slide 65). Cette loi peut traiter de n'importe quel sujet / relever de n'importe quel domaine du droit suisse. Relever son numéro de référence au Recueil systématique et les numéros des articles traitant des dispositions pénales. Vous évoquerez brièvement durant le cours la loi elle-même (= ce dont elle traite) et vous donnerez au moins un exemple d'une de ses dispositions pénales.
- En autonomie, sur le site des **arrêts du Tribunal fédéral (ATF)** dès 2000 (moteur de recherche Eurospider : <https://search.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?lang=fr>), en sélectionnant « Droit pénal » et en entrant la période « Entre 01.01.2015 et 31.10.2025 » (cf. capture d'écran ci-après pour exemple) :
 - choisir une infraction de la partie spéciale du CP qui vous inspire
 - l'entrer comme critère de recherche

- **sélectionner un arrêt** dans la liste des décisions que vous propose le moteur de recherche en résultat
- décortiquer cet arrêt et – sans tenir aucun compte des éléments procéduraux - **identifier, dans un document de travail personnel, les éléments suivants :**
 - bref résumé de l'état de fait
 - y a-t-il un ou plusieurs auteurs ?
 - si plusieurs auteurs, ont-ils un rôle / une qualité différent(e) (auteur, instigateur, complice, etc.) ?
 - l'infraction a-t-elle été consommée (= résultat pleinement réalisé) ou s'agit-il d'une tentative ?
 - s'il s'agit d'une tentative, de quel type ?
 - le(s) auteur(s) est-il / sont-ils considéré(s) comme pleinement responsable(s) ?
 - si non, relever les éléments débattus en lien avec la question de la responsabilité pénale
 - le(s) auteur(s) est-il / sont-ils considéré(s) comme coupable(s) ?
 - bénéficie(nt)-il(s) de circonstances aggravantes ou atténuantes ?
 - quelle(s) sanction(s) (y.c. éventuelle mesure) ont été infligées ?
 - y a-t-il d'autres éléments qui sont examinés et qui vous paraissent intéressants / pertinents à relever ?

Ne vous perdez pas dans les moindres détails ; tâchez d'identifier les grands principes, les grands axes. Si l'arrêt que vous avez initialement choisi vous paraît trop compliqué, trop dense, ne vous effrayez pas et, si besoin, essayez d'en trouver un plus simple ;-)

Bon travail !



Jurisprudence (gratuit)

ATF et arrêts CrEDH

Liste des nouveautés

Autres arrêts dès 2000

Arrêts principaux (ATF)

Recherche avancée pour abonnés

Abonnements RSS

[Retour à la page d'accueil](#)

[Ecriture agrandie](#)

Autres arrêts dès 2000

Brigandage (art. 140 CP)

[Effacer](#)
[Aide](#)

Recherche dans:

- tous les arrêts
- Droit constitutionnel et administratif
- Droit privé et LP
- Droit pénal
- Droit des assurances sociales

[suite...](#)

Entre: et (jj.mm.aaaa)

136 correspondances exactes trouvées pour **Brigandage (art. 140 CP)**

1. 07.11.2024 6B 1371/2023 ○○○○○○

Ire Cour de droit pénal
Infractions
Tentative de brigandage; expulsion

2. 01.07.2024 7B 122/2023 ○○○○○○

Ile Cour de droit pénal
Infractions
Tentative de brigandage, fixation de la peine, expulsion avec inscription au Système d'information Schengen

3. 29.01.2019 6B 1262/2018 ○○○○○○

Cour de droit pénal
Droit pénal (en général)